



CABINET DU PREFET

**Arrêté n° 2020-00435**  
**abrogeant l'arrêté n° 2020-00388 du 13 mai 2020 portant fermeture au public du magasin**  
**« Galeries Lafayette Haussmann », en vue de prévenir la propagation du virus covid-19**

Le préfet de police,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-17 et R\* 3131-18 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 121-2 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 10 ;

Considérant l'évolution favorable de la situation sanitaire à Paris et dans l'agglomération parisienne ;

Vu l'urgence,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** - L'arrêté n° 2020-00388 du 13 mai 2020 portant fermeture au public du magasin « Galeries Lafayette Haussmann », en vue de prévenir la propagation du virus covid-19 est abrogé.

**Art. 2** - Le préfet, directeur du cabinet et la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la société *GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN*, sise 27, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris, exploitant du magasin « Galeries Lafayette Haussmann », communiqué à la maire de Paris et au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris et consultable sur le site [www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr).

Fait à Paris, le 29 MAI 2020

  
**Didier LALLEMENT**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Égalité Fraternité*